



# Encore une occasion ratée !

## Les employeurs du secteur de l'Aide Sociale... déconnectés de la réalité

### À l'attention du personnel des secteurs de l'Aide Sociale : Aide à la Jeunesse, Handicap, Adultes en difficulté

Dans le cadre de la loi Fédérale de novembre 2022 (« Job deal »), les secteurs ont été invités à conclure, d'ici le 31 mars 2023, une convention collective de travail mettant en œuvre des mesures visant à la **déconnexion des travailleurs**.

Les organisations syndicales sont convaincues de la nécessité d'améliorer les conditions de travail dans un contexte où l'instabilité des horaires devient plus que pesante, notamment par le recours sans limite aux réseaux sociaux, mails et SMS pour procéder aux rappels des travailleurs. Ce 23 mars 2023, ils ont dès lors proposé un texte qui tenait compte des réalités des travailleurs de terrain :

1. **Les mesures de déconnexion doivent bénéficier à tous les travailleurs sans exception, même à ceux qui travaillent dans des institutions de – de 20 travailleurs. Pour rappel, le secteur de l'Aide Sociale, c'est 30 % de services comprenant moins de 10 travailleurs !**
2. **Les mesures de déconnexion doivent garantir le respect d'une qualité de vie au travail et en dehors du travail.** Le risque de dégradation de la continuité du service ne peut être le motif pour refuser ces mesures. Les travailleurs ont suffisamment démontré leur sens des responsabilités durant toutes ces crises !

# Le Front commun syndical n'en restera pas là :

## Le personnel mérite mieux, il y a urgence !

- En l'absence de CCT sectorielle, c'est dans **toutes les entreprises de + de 20 travailleurs** qu'il faut mettre en œuvre des mesures de déconnexion. Nous continuerons à défendre localement des organisations du travail positives, permettant une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle tout en garantissant la continuité du service rendu aux bénéficiaires.
- Les organisations syndicales ne toléreront **aucune sanction, menace, mesure de rétorsion** vis-à-vis de travailleur refusant une modification de son horaire en dehors du cadre réglementaire.

### Restons mobilisés!

